

REGULARISATION DES OPERATEURS POSTAUX PRIVES

A partir de janvier 2012, l'ARCEP a entamé un processus de régularisation des activités des opérateurs privés de services postaux et a instauré une étroite collaboration avec la Poste du Bénin SA qui depuis des décennies, et en dépit des difficultés auxquelles elle est confrontée, se charge de la fourniture des services postaux de base à la population. Dans le cadre de la régularisation, plusieurs activités ont été menées par l'ARCEP BENIN. Il s'agit des actions de sensibilisation et l'octroi d'autorisations aux opérateurs postaux privés.

a- Actions de sensibilisation

Plusieurs séances de travail ont été organisées pour présenter aux opérateurs privés recensés par l'ARCEP BENIN la décision fixant les modalités d'exploitation commerciale des services postaux ouverts à la concurrence et échanger avec eux sur les nouvelles conditions d'exercice de leurs activités. Ces séances de travail ont également été l'occasion propice pour leur remettre la liste des pièces à fournir et les projets de convention et de cahiers de charges pour commentaires. Il convient de souligner que sur les dix neuf (19) prestataires postaux identifiés par l'ARCEP BENIN, seules les sociétés TOP CHRONO, MTA BENIN, AMERICAN FOURNITURE, SDV BENIN, DHL INTERNATIONAL BENIN, SIMTRAM BENIN, la COURSE et INTEX BENIN ont effectivement pris part aux dites séances de sensibilisation. Les autres sociétés notamment SCHALYN QUEEN SARL, BSS SERVICES EXPRESS, MG-11 EXPRESS SARL, AZ-EXPRESS, ALEF BENIN, STAR EXPRESS, SYNERGIE GROUP BENIN, NTS BENIN, INTEX BENIN, STELLA INTER CITY LINES, CONFORT LINES et BENIN ROUTES étaient absentes soit pour des raisons inconnues, soit parce que certaines

des adresses figurant dans le répertoire des prestataires de services postaux ne sont plus fonctionnelles empêchant ainsi la transmission des courriers d'invitation.

Outre les séances de travail, l'ARCEP BENIN a initié un communiqué pour inviter les prestataires de services postaux exerçant sur toute l'étendue du territoire national à régulariser leur situation.

b- Octroi des autorisations aux opérateurs postaux privés

Après les actions de sensibilisations, l'ARCEP BENIN a élaboré les projets de conventions et de cahiers des charges. Des séances de travail ont été tenues avec les opérateurs sur les contenus de ces documents contractuels. A la suite de cette étape, le Secrétariat Exécutif de l'ARCEP BENIN a reçu sept (07) dossiers émanant des sociétés SDV BOLLORE, AMERICAN FURNITURE, TOP CHRONO, SYMTRAM BENIN, MTA BENIN, DHL INTERNATIONAL BENIN et GETMA BENIN.

Parmi ceux-ci, seuls cinq prestataires à savoir SIMTRAM BENIN, TOP CHRONO, SDV BENIN, MTA et AMERICAN FURNITURE sont parvenus à régulariser leurs situations en signant le 10 avril 2012, les conventions d'exploitation et cahiers des charges relatifs à l'exploitation de services postaux ouverts à la concurrence. Les dossiers des sociétés DHL INTERNATIONAL BENIN et GETMA BENIN sont déjà traités depuis 2013 et des dispositions sont en cours pour la délivrance de l'autorisation.